



APPEL A PROJETS

« Mobilisés contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ en Outre-mer »

17 mai 2021, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Afin de renforcer les actions en faveur des personnes LGBTI+ dans les territoires d'outre-mer, le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, se mobilise contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ et lance, en coordination avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), un appel à projets, destiné exclusivement à ce public prioritaire.

En complément de l'appel à projets annuel porté par la DILCRAH, et dans le cadre du « Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ 2020-2023 », le ministère des Outre-mer lance un appel à projets pour soutenir les associations agissant en faveur des personnes LGBTI+ dans les territoires ultramarins, dont la Nouvelle-Calédonie.

Ensemble, mobilisons-nous en faveur des personnes LGBTI+ !

Le rapport 2018 de l'Assemblée nationale relatif à la lutte contre les discriminations anti LGBTI+ dans les Outre-mer met en évidence :

- Un manque de statistiques officielles en raison d'un tabou relatif à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Concernant la transidentité, peu d'informations sont disponibles.
- Une influence du contexte culturel régional répressif et des héritages de la colonisation. D'un point de vue culturel, la virilité et la sexualité reproductive y sont encore très valorisées contrairement à une évolution plus rapide en France métropolitaine ces vingt dernières années. L'honneur familial, l'intimité des liens sociaux enferment la différence en raison de l'insularité des Outre-mer. La religion vient même parfois s'ajouter à l'homophobie et la transphobie « ordinaires », en appelant à la haine.
- Le taux de suicide et les comportements à risque sont supérieurs à la moyenne, notamment chez les jeunes. La prise en charge du VIH/sida est inadaptée.
- La peur qu'autrui apprenne qu'il est LGBTI+ complique la démarche d'aller vers le dépistage et les soins, de porter plainte auprès de la police-gendarmerie et d'être correctement défendu par la justice, d'accéder au droit de se marier, etc. L'absence de plaintes participe à l'invisibilité statistique des discriminations.
- Le tissu associatif est trop peu développé et organisé, dispose de peu de moyens et peine à recruter des bénévoles, ce qui entraîne une disparition rapide de ces structures.

Quels types de projets peuvent être soutenus ?

Cet appel à projets a pour but de soutenir les actions à portée territoriale qui s'inscrivent dans les objectifs du « Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les

discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 ». Seront soutenus les projets ayant comme finalité les actions suivantes :

- Libérer la parole dans les territoires, notamment par la création ou le renforcement de lignes d'écoute ou par tout autre moyen adapté
- Former, en tant que de besoin, les bénévoles et professionnels susceptibles d'interagir avec le public LGBTI+
- Orienter et accompagner les victimes de haine anti-LGBTI+, y compris en terme d'insertion socio-professionnelle
- Renforcer les actions de sensibilisation et de prévention, notamment en milieu scolaire, universitaire et professionnel pour déconstruire la haine anti-LGBTI+ dans les territoires

Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse aux associations, collectivités territoriales, établissements publics ou privés et à des acteurs divers.

Où candidater ?

Les dossiers de candidatures sont à adresser au Haut-Commissariat ou dans les subdivisions administratives :

Haut-Commissariat

Centre administratif du Haut-Commissariat
9 bis, rue de la République - BP C5 – 98 844 NOUMEA Cedex

Subdivisions

Subdivision administrative des îles Loyauté : BP 9 WE – 98820 LIFOU
Subdivision administrative Sud: BP 1059 – 98880 LA FOA
Subdivision administrative Nord : 3039 avenue de Lapita – BP 1 – 98860 KONE

Quels sont les engagements des lauréats ?

Les lauréats s'engagent à :

- Lancer leur projet dans le courant de l'année 2021
- Respecter les valeurs de la République
- Apposer le logo de la DGOM sur tous les supports de communication relatifs à l'action financée
- Fournir un rapport d'évaluation 1 an après, avec un bilan comptable et financier

Comment les lauréats seront-ils sélectionnés ?

La sélection des projets sera opérée localement sous l'égide du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, par les équipes du haut-commissariat et ses partenaires.

- Du 18 mai au 30 juin 2021 : dépôt des candidatures
- Du 1^{er} juillet au 23 juillet 2021 : commission locale de sélection (haut-commissariat)
- 26 juillet au 10 septembre 2021 : commission nationale d'attribution (Ministère des Outre-mer/DILCRAH)

Les lauréats seront notifiés par lettre signée adressée par courriel.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Le formulaire CERFA N°12156-05-2
- Lettre de demande de co-financement avec présentation du projet et montant demandé
- Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET

- Si le dossier de candidature n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Le bilan et le compte-rendu financier de subvention si le porteur de projets a été subventionné l'année n-1
- Les derniers comptes et rapport d'activités approuvés de l'association (PV AG)

Budget global et répartition territoriale

L'enveloppe totale de l'appel à projets s'élève à 100 000€ pour l'ensemble des territoires ultramarins.

Recommandations

- Détailler clairement et concrètement le projet pour veiller à ce que les projets candidats ne soient pas généraux et éviter ainsi tout refus
- Expliciter le plan de financement, détailler et justifier les dépenses (fléchage, devis éventuels, etc.)
- Expliciter en quoi le projet proposé participe à la lutte contre la haine anti-LGBTI+
- **SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT INSTRUITS**

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : 17 mai 2021
- Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin 2021 à minuit heure locale
- Publication des résultats de sélection : à partir du 15 septembre 2021